

LA LITTÉRATURE FRANCOPHONE BELGE

UN OBJET D'ENSEIGNEMENT ?

FRANÇOISE CHATELAIN

« Mais enfin, faut-il vraiment l'enseigner cette littérature belge ? » demandait Jean-Marie Klinkenberg en 1983. Plus de trente ans après, même si la situation de l'enseignement de nos lettres s'est améliorée, enseigner ou non la littérature belge francophone dans les établissements secondaires en Fédération Wallonie-Bruxelles continue à relever du choix des professeurs. Cette liberté de manœuvre paraît une bizarrerie à beaucoup de spécialistes étrangers de l'enseignement de la littérature.

Comme souvent, une telle situation est le fruit de l'histoire de l'enseignement et des traditions pédagogiques mais aussi de la position des écrivains et du statut du livre en Belgique francophone.

Tout d'abord, il ne faut jamais oublier que l'enseignement en Belgique repose, depuis la Constitution de 1830, sur la liberté : liberté pour tout citoyen de créer un établissement d'enseignement, liberté du père de famille – aujourd'hui des parents – de choisir l'établissement de ses enfants, liberté des réseaux de décider de leurs méthodes pédagogiques, liberté, enfin, du professeur dans sa classe. Cette liberté a été réaffirmée en 1959 dans le Pacte scolaire ou, plus récemment en 1997, dans le « Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre », communément appelé « Décret-missions ».

Il n'est pas inutile non plus de rappeler l'histoire de l'enseignement du français dans le secondaire et le traitement réservé à la littérature belge.

Au XIX^e siècle, dans les athénées et les collèges, les langues anciennes sont les matières reines et la littérature française, réduite à la portion congrue, n'existe qu'en fonction du latin et du grec. Son enseignement est d'ailleurs assez récent, puisqu'il remonte au règne de l'impératrice Marie-Thérèse. Il existera bien, rapidement, une section sans

langues anciennes, et plus tard des filières courtes, appelées « écoles moyennes » mais, pendant des dizaines d'années, elles ne bénéficieront pas de l'aura des humanités gréco-latines, les seules à donner accès à la plupart des études universitaires. Bien qu'il n'existe aucun programme commun pendant les premières années de l'Indépendance, les contenus des cours sont assez similaires d'un établissement à l'autre, officiel ou libre. Au début du XIX^e siècle, notre système s'inspire en effet largement du *Ratio studiorum*, en vigueur dans les établissements des Jésuites depuis le XVI^e siècle. Ceux-ci considèrent que le beau, le bien et le juste sont des valeurs immuables, admirablement représentées par la littérature antique et les héritiers classiques de celle-ci. Le cours de français, s'appuyant sur *L'Art poétique* de Boileau, enseigne en priorité les figures de la rhétorique et les genres répertoriés au XVII^e siècle. La lecture scolaire – de textes brefs – sert avant tout d'entraînement à un art d'écrire reposant sur l'imitation de modèles parfaits, tant du point de vue moral que stylistique. Le travail technique est primordial et l'histoire littéraire ne fera son apparition que tard dans le cursus.

Émile Verhaeren décrit le cours qu'il a reçu au collège Sainte-Barbe de Gand, qui forma également Rodenbach, Maeterlinck, Van Lerberghe et Hellens : « L'enseignement d'il y a vingt ans avait pour but surnois de vous déguster du génie. On choisissait les chapitres qui voisinaient avec les lieux com-

muns les plus aplatis. On n'étudiait point un écrivain ; on vérifiait l'observation des règles dans un livre. Les classiques étaient les meilleurs auteurs, parce que, s'ils avaient été élèves, les professeurs auraient pu, légitimement, leur donner le plus grand nombre de bons points². »

La situation n'est guère différente à l'athénée de Bruxelles, comme en témoigne Camille Lemonnier : « L'éducation classique m'avait peu profité : à part la grande voix ronflante de Bossuet et la sonorité déclamatoire du vers cornélien, je manquais de répercussion. Je fus longtemps à me convaincre que Molière était de la littérature et Racine me paraissait écrit sur un ton de traduction³. » Les auteurs étudiés sont donc, quasi exclusivement, les auteurs français du XVII^e siècle et quelques-uns de leurs successeurs du XVIII^e. Les genres inconnus de *L'Art poétique*, comme par exemple le roman, ne donnent lieu à aucun enseignement et ne suscitent que le mépris des pédagogues.

Eût-elle été florissante, la littérature belge francophone n'aurait donc pas plus eu droit de cité que les auteurs français contemporains. Ce n'est que très progressivement que, dans le dernier tiers du XIX^e siècle, les textes les moins contestataires de Chateaubriand, de Lamartine et, plus tard, d'Hugo seront étudiés.

Si la littérature belge n'est pas enseignée, l'enseignement influence en revanche l'écriture de ceux qui deviendront les chefs de file de l'école littéraire belge ; ainsi, Rodenbach

évoque-t-il le climat morbide du collège Sainte-Barbe dans *Le rouet des brumes*, Van Lerberghe les tournois littéraires qui le mettaient en concurrence avec Maeterlinck ; quant à Camille Lemonnier, il remporta un prix au Concours général en 1860 grâce à un texte qui préfigure le début d'*Un mâle*.

La fin du siècle voit enfin la littérature belge francophone émerger, en particulier avec le mouvement symboliste. Dans le même temps, un certain nombre de pédagogues recommandent une relative ouverture aux auteurs modernes. C'est surtout dans les sections modernes et dans les petites classes que s'introduiront d'abord ces textes : il est en effet admis à l'époque qu'à des élèves destinés à devenir l'élite sociale (ceux des classes gréco-latines) est destiné un enseignement littéraire classique tandis qu'aux autres on réservera une littérature contemporaine réputée plus accessible.

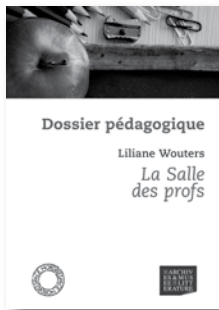
Les auteurs d'ouvrages scolaires bénéficient généralement d'une large autonomie dans leurs choix de textes. Il arrive ainsi qu'ils soient les fers de lance des nouveautés pédagogiques avant même qu'elles apparaissent dans les programmes, voire dans les pratiques enseignantes. C'est aussi le cas en Belgique au XIX^e siècle. Très tôt, deux ouvrages proposent des textes d'auteurs belges : B. Van Hollebeke, inspecteur principal de l'enseignement primaire et ancien professeur de rhétorique française à l'athénée de Bruxelles, publie en 1874 *Morceaux choisis de poètes belges*, un gros volume de

567 pages regroupant des poèmes classés par genre. La plupart des auteurs ne nous sont plus guère connus, à l'exception de Van Hasselt et Potvin. En 1887, Alexis Sluys, directeur de l'École normale de Bruxelles, publie *Lectures belges à l'usage des écoles primaires et des écoles moyennes*. Cette initiative répond – déjà ! – à la surprise d'un Brésilien découvrant qu'on n'enseignait pas notre littérature en Belgique. Tous les genres sont représentés mais la plupart des textes – classés par thèmes – sont narratifs ou descriptifs, comme ce sera longtemps la coutume pour les ouvrages destinés aux plus jeunes. Quelques auteurs sont romantiques (Van Hasselt, Potvin) mais la majorité sont contemporains (Lemonnier, Rodenbach, Pirmez, Eekhoud...).

La montée des tensions en Europe et la proximité du premier conflit mondial au début du XX^e siècle vont changer la donne ; on considère que le cours de français est essentiel dans la constitution du sentiment national. Dès lors, la plupart des manuels belges accordent une place croissante aux auteurs nationaux, romanciers, poètes, orateurs, historiens, c'est le cas par exemple de *l'Anthologie des poètes lyriques français et étrangers* d'I. Fonsny et J. Van Dooren en 1902.

Mais c'est surtout après la guerre et en raison de l'engouement patriotique, que la littérature belge va connaître le succès dans les classes, au point d'entrer dans les programmes. En 1928, l'archevêché de Malines





prescrit des poètes belges (Verhaeren, Giraud, Gilkin...) aux écoles sous son autorité. En 1929, le nouveau programme de l'État contient l'obligation d'enseigner la « littérature française de Belgique », les élèves devant disposer dès la 3^e d'une anthologie « tenant largement compte du mouvement littéraire belge ». *L'Oiseau bleu* est la seule œuvre d'auteur belge dans la liste des lectures à proposer dans les classes de rhétorique, mais son auteur, Maurice Maeterlinck, Prix Nobel de littérature, est toujours vivant. On peut dire que la littérature belge bénéficie d'une reconnaissance relativement rapide par rapport à la frilosité avec laquelle on continue à considérer la littérature française contemporaine.

Il n'empêche que de nombreux pédagogues, qu'ils soient responsables ou auteurs de manuels, continuent à considérer, comme Jacques Gob en 1930, que l'essentiel est de donner à lire aux jeunes les « pages classiques qui sont les fleurs du génie français ». Cette position est relayée par un Arsène Soreil : dans un débat qui l'oppose par presse interposée à Georges Rency, il se montre très réservé quant à la nécessité d'étudier la littérature belge qu'il juge de qualité inférieure ; il manifeste en particulier son aversion à l'égard de l'œuvre de Rodenbach. « Nous continuerons à défendre nos élèves contre l'influence de la « foule » d'écrivains dont parle – hyperboliquement, bien entendu – M. Georges Rency. Le temps

donné à l'étude de textes honnêtes, sans plus – supposé qu'aucun d'eux ne soit positivement nuisible –, présente au moins ceci de fâcheux : ils empiètent sur le droit des vrais maîtres, c'est-à-dire, proprement, sur le droit qu'ont nos générations montantes d'être abreuvées aux bonnes sources⁴. »

En 1969, une réforme capitale de l'enseignement secondaire, l'enseignement rénové, se met en place. Les nouveaux programmes sont fondés principalement sur une approche structuraliste de la littérature et ont fait le choix d'un effacement de la chronologie et de l'histoire littéraire. Rien n'empêche bien évidemment d'appliquer les théories et méthodes modernes à des textes d'auteurs belges, toutefois, ce n'est qu'exceptionnellement qu'ils seront étudiés en tant que tels.

Longtemps, la situation de l'enseignement de la littérature belge ne sera d'ailleurs globalement pas brillante : un cours de littérature belge est organisé à l'université, mais il n'est pas obligatoire ; de leur côté, les écoles normales n'en organisent pas du tout, de sorte que le nombre de professeurs de l'enseignement formés – ou simplement informés – est faible. Peu de manuels belges existent, pas d'œuvres accessibles en librairie ou alors elles ne sont pas identifiées comme belges, c'est le cas des romans de Simenon par exemple ; quant aux rares études qui existent, elles n'ont aucun souci pédagogique. Il n'est donc pas étonnant que, selon G.H. Dumont et D. Laroche⁵, moins de

5 % des professeurs de français seulement se disent intéressés par la littérature belge et que beaucoup d'élèves aient un jugement négatif à son égard.

À la fin des années 1970, toutefois, on note une évolution, probablement en relation avec la réforme de l'État et la création de la Communauté française. Des initiatives sont prises dans le monde des Lettres lui-même : l'arrivée, en 1977, de Marc Quaghebeur au Service des Lettres du ministère de la Culture française, la création des Archives et Musée de la Littérature et de la Promotion des Lettres – ultérieurement intégrée au Ministère. Dans le même temps, le nombre d'études consacrées aux Lettres belges augmente. « Europalia Belgique » en 1980 va jouer un rôle important dans l'intérêt accru que les professeurs vont lui accorder, notamment grâce aux initiatives éducatives prises par la Promotion des Lettres. Des publications jouent aussi un rôle non négligeable : le sixième volume de la collection « Littératures et langages » dirigé par Jean-Marie Klinkenberg et Robert Frickx est consacré à la littérature belge francophone, la Revue de l'Université de Bruxelles dirigée par Jacques Sojcher consacre un numéro spécial à *La Belgique malgré tout* : désormais, une certaine dynamique est lancée.

Un changement se produit peu à peu dans l'opinion des enseignants : selon Dumont et Laroche⁶, 25 % d'entre eux parleraient désormais de littérature belge à leurs élèves. Il faut y voir la conséquence de plusieurs

jours pédagogiques et de numéros spéciaux consacrés à la littérature belge par des revues pédagogiques, comme *Enjeux* en 1983 ou *Français 2000*, en 1986. Les maisons de la culture donnent une place plus grande aux auteurs et aux animations scolaires. Et la Promotion des Lettres développe ses activités, rencontrant 3000 à 4000 élèves chaque année dans le cadre de son opération « Écrivains en classe ».

La création d'Espace Nord en 1982 met à la disposition du public, notamment scolaire, des ouvrages d'auteurs belges en collection de poche ; son influence se mesure aux noms d'auteurs les plus souvent cités dans les enquêtes : Simenon, Gevers, Ghelderode, De Coster, Ray, Michaux, Malva.

En 1993, Anne-Marie Beckers crée le Prix des lycéens qui incite les élèves du 3^e degré secondaire à choisir leur roman préféré dans la production récente d'auteurs belges : de 700 élèves en 1999, le public s'étendra rapidement à 3000 à partir de 2007. C'est l'occasion de rencontres avec la littérature belge, avec ses auteurs et avec la littérature contemporaine plus largement.

Un autre obstacle de taille est la formation des enseignants à la littérature belge : facultative pour les licenciés jusqu'en 2004, elle reste pratiquement inexistante dans les Hautes écoles qui forment les régents.

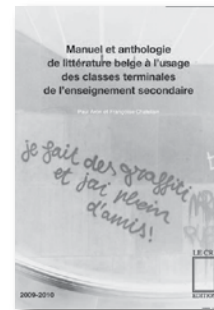
À partir de 1999, les réseaux d'enseignement doivent élaborer leurs programmes des deuxième et troisième degrés en respectant le référentiel *Compétences termi-*

nales et savoirs requis en français Humanités générales et technologiques. Si les auteurs belges trouvent une place qui, face à la littérature française « de France », reste assez marginale, mis sur le même pied que les auteurs des autres pays européens, ils bénéficient toutefois de plusieurs mentions dans la liste des « références ». Les programmes traitent toutefois différemment la littérature francophone belge : celui de la Communauté française impose la lecture d'un roman belge en 5^e secondaire, tandis que celui de l'enseignement catholique ne formule aucune obligation. Comme Jean-Louis Dufays, professeur à l'UCL et rédacteur du référentiel, l'indiquait déjà en 1998 : « À première vue, cette question [de l'enseignement de la littérature belge] dresse face à face deux conceptions incompatibles de la didactique de la littérature. D'un côté, les tenants de l'universalisme et de l'ouverture culturelle soutiennent que ce qui compte d'abord, c'est d'initier l'élève à un certain nombre d'attitudes intellectuelles, au maniement de certains concepts, à la lecture d'une diversité de textes et de cultures sans accorder de privilège à un type de production particulier : cette position est en gros celle que défend aujourd'hui le réseau catholique. De l'autre côté, les défenseurs de la différence culturelle soulignent les avantages didactiques d'une approche séparée et significative des littératures locales : la prise en compte du domaine littéraire le plus présent dans la

société où vivent les élèves permettrait tout à la fois d'aborder la littérature sous l'angle sociologique et de se connecter avec les référents culturels familiers⁷. »

Aujourd'hui, nous nous trouvons à un tournant en ce qui concerne l'enseignement de la littérature francophone belge dans le secondaire. En effet, la Fédération Wallonie-Bruxelles a racheté la collection Espace Nord et son fonds, assurant la pérennité de la publication d'œuvres patrimoniales mais aussi de nouveautés. Le cahier des charges, auquel ont souscrit les actuels gestionnaires de la collection, prévoit un volet orienté vers l'enseignement notamment par la mise à la disposition des professeurs de dossiers pédagogiques. En 2013, les deux ministres alors en charge de la culture et de l'enseignement obligatoire ont publié de conserve une circulaire encourageant les professeurs et les rédacteurs de référentiels à donner la place qui lui revient à la littérature de notre Communauté⁸. Enfin, Madame Milquet, dans le « Plan lecture » qu'elle a annoncé lors de la Foire du livre en février 2015 se propose notamment de « concentrer les efforts et les moyens existants vers : le soutien et la valorisation de l'accueil d'auteurs et d'illustrateurs belges francophones dans les écoles et la formation des enseignants et des acteurs culturels à la littérature de jeunesse, à la bande dessinée et à la littérature belges francophones⁹. »

Il est à espérer que ce volontarisme permettra à notre littérature de mieux s'implanter



dans les classes. En effet, s'il ne faut pas chercher de traits spécifiques communs entre les auteurs – en cherche-t-on chez les auteurs français ? –, il n'en demeure pas moins que des convergences linguistiques, historiques et esthétiques les distinguent de leurs collègues français : notre pays ne connaît pas la centralisation politique française, l'enseignement, la place des religions, les relations socioprofessionnelles sont différentes. Par ailleurs, la proximité des auteurs permet une démythification du monde littéraire ; enfin, le rapport des Belges à la langue est original. Toutes ces raisons rendent légitime la connaissance du patrimoine littéraire belge par une jeunesse en quête de repères, en-dehors de toute velléité nationaliste.

À consulter :

- Les plaquettes de nouvelles éditées à l'occasion de la Fureur de lire (www.fureurdelire.cfwb.be).
- Les ouvrages de la collection patrimoniale Espace Nord qui comportent une postface situant l'œuvre et l'auteur dans leur contexte (www.espacenord.be) et les dossiers pédagogiques (www.espacenord.com/espacedagogique).
- KLINKENBERG, Jean-Marie et DENIS, Benoît, *La littérature belge : précis d'histoire sociale*, Collection Espace Nord, n° 211.
- La revue *Textyles* exclusivement consacrée à l'analyse de textes et de courants littéraires belges francophones (www.openedition.org/9631).
- ARON, Paul et CHATELAIN, Françoise, *Manuel et anthologie de la littérature belge à l'usage des classes terminales de l'enseignement secondaire*, Bruxelles, Le Cri, 2008.
- CHATELAIN, Françoise, *Enseigner la littérature française en Belgique francophone (1841-2009). Anthologie historique commentée*, Bruxelles, SAMSA, collection CIEL, 2014.
- Le site de la Promotion des Lettres : www.promotiondeslettres.cfwb.be/
- Actions émanant du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles à destination des enseignants :
 - o Écrivains en classe (www.promotiondeslettres.cfwb.be). Contact : Cécile Jacquet (enseignement fondamental, auteurs.enseignementfondamental@cfwb.be), Christian Libens (enseignement secondaire, christian.libens@cfwb.be).
 - o Le Prix des lycéens de littérature (www.culture-enseignement.cfwb.be/index.php?id=cult_ens_page101). Contact : Marie-Laurence Deprez (prixdeslyceens@cfwb.be).
- Une action des Archives et Musée de la littérature : Ambassade des lettres belges : « Combinant le travail en classe sur des textes belges avec des visites aux Archives & Musée de la Littérature, où les élèves entrent directement en contact avec la matière première du sujet abordé, cette initiative permet de sensibiliser les plus jeunes générations à une littérature à la fois proche et méconnue, tout en sortant des sentiers battus. » (www.aml-cfwb.be/rayonnement/pedagogique) ; contact : Laurence Boudart. (laurence.boudart@aml-cfwb.be)
- 1 KLINKENBERG, Jean-Marie, « Mais enfin, faut-il vraiment l'enseigner cette littérature belge ? », dans *Enjeux*, CEDOCEF – Labor-Nathan, n° 4, automne 1983, p. 27-34.
- 2 VERHAEREN, Émile, « Racine et le classicisme », dans *L'Art moderne*, 1899.
- 3 LEMONNIER, Camille, *Une vie d'écrivain Mes souvenirs*, Bruxelles, Labor, 1945.
- 4 SOREIL, Arsène, « Sur la littérature belge », dans *L'Athénée*, septembre-octobre 1950.
- 5 DUMONT, Georges-Henri et LAROCHE, Daniel, « De la Promotion des Lettres belges de langue française à leur enseignement : séance mensuelle du 8 juin 1991 », dans *Bulletin de l'Académie royale de langue et de littérature françaises*, 1991.
- 6 *Ibid.*
- 7 DUFAYS, Jean-Louis, « La littérature belge de langue française dans les programmes et les manuels scolaires du xx^e s. : enquête sur une présence-absence », dans *Textyles n° 15 – L'institution littéraire*, 1998.
- 8 http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=4974 (consulté le 13 juillet 2015).
- 9 <http://www.joellemilquet.be/2015/02/presentation-du-plan-lecture-pour-la-federation-wallonie-bruxelles/> (consulté le 13 juillet 2015).